

---

## **PARTIE NON OFFICIELLE**

---

**CAUSERIE DE LA SEMAINE**

### **LA PROHIBITION**

#### **CE QU'IL RESTE A FAIRE**

La prohibition est en force dans toute la province de Québec depuis le premier mai dernier.

Le Gouvernement fédéral vient de décider, malgré des efforts violents pour l'engager à revenir sur sa décision, que les décrets portés contre l'alcool au cours de la guerre resteraient en force une année après la signature de la paix.

Voilà donc deux points très importants dont les apôtres de la Tempérance sont assurés ; deux points qu'ils sont presque étonnés d'avoir gagnés, après des années d'efforts qui paraissent devoir rester stériles.

Que reste-t-il à faire maintenant ? Car même lorsqu'on fait le bien, et surtout lorsqu'on fait le bien, il faut bien convenir que ce n'est jamais fini.

Il reste à faire deux choses : D'abord se rendre compte de la portée et de l'efficacité des nouvelles mesures ; prendre ensuite la résolution de faire tout ce qu'il faut pour augmenter cette portée et cette efficacité.

\* \* \*

Et d'abord la prohibition est une mesure qui n'est pas efficace seulement en théorie, mais qui l'est aussi en pratique.

Bien naïfs sont ceux qui laissent ébranler leurs convictions de jadis par la campagne de mensonges effrontés que les profiteurs de l'alcool continuent de mener dans la grande presse, pour faire croire à la faillite de la prohibition, et à l'impraticabilité de cette méthode.

Il y a mieux à faire qu'à accepter bénévolement ces dires, ou à laisser tomber des bras découragés ; il y a à contrôler ces nouvelles et ces affirmations tendancieuses en allant aux sources.

Et que disent les sources ?